



Cahier des charges de la consultation

**VOYAGE EUROSILLS
GRAZ 2020**


1/10

Voyage EuroSkills Graz

Septembre 2020


WORLDSKILLS FRANCE

Cahier des charges de la consultation

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSKILLS GRAZ 2020	2/10

Sommaire

1	CONTEXTE	3
	1.1 LES OLYMPIADES DES METIERS – WORLDSKILLS FRANCE	3
2	PREAMBULE	3
3	OBJET ET DUREE DE LA MISSION	4
4	OBJECTIFS ET DEFINITION DE LA CONSULTATION	4
5	PRESTATIONS ATTENDUES.....	4
6	ENGAGEMENT DE WORLDSKILLS FRANCE	5
7	DELAIS ET MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION	5
	7.1 DELAIS D'EXECUTION DE LA MISSION.....	5
	7.2 MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION.....	5
8	CRITERES DE SELECTION	6
9	PLANNING DE LA CONSULTATION	6
10	OBLIGATIONS DE RENSEIGNEMENT	7
11	QUALITE DES PRESTATIONS	7
12	ASSURANCE ET RESPONSABILITE	8
13	PRESENTATION ET DETAIL DES TARIFS	8
14	CESSION ET TRANSMISSION DU MARCHE.....	9
15	RESILIATION.....	9
16	NULLITE PARTIELLE.....	9
17	CHARGES DIVERSES	10
18	CONTACT.....	10

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSILLS GRAZ 2020	3/10

1 CONTEXTE

1.1 Les Olympiades des Métiers – WorldSkills France

WorldSkills France - Comité Français des Olympiades des Métiers (COFOM) (ci-après dénommé « WORLDSKILLS FRANCE ») est une association loi 1901 présidée par Monsieur Michel GUISEMBERT.

Une édition des Olympiades des Métiers s'articule selon les étapes suivantes :

- Les sélections régionales ;
- Les finales nationales ;
- La compétition mondiale ;
- La compétition européenne.

Ainsi, l'année 2020 verra se dérouler :

- Pour les 45^{es} Olympiades des Métiers :
 - o La compétition européenne EuroSkills à Graz (Autriche) du 16 au 20 septembre au parc des expositions « Messe Congress Graz ».
- Pour les 46^{es} Olympiades des Métiers :
 - o Les sélections régionales de janvier à mars dans toute la France ;
 - o Les finales nationales du 8 au 10 octobre à Lyon.

2 PREAMBULE

Le présent document est et demeure la propriété de WORLDSKILLS FRANCE. Il doit être utilisé exclusivement dans le cadre de la consultation, objet du présent document.

Sa diffusion et sa reproduction, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, est interdite sans autorisation préalable écrite de WORLDSKILLS FRANCE.


Les participants à l'élaboration du dossier de réponse s'engagent formellement à ne pas divulguer à des tiers les éléments d'information contenus dans le présent document, ou résultant d'entretiens et de relations avec les interlocuteurs de WORLDSKILLS FRANCE.

Définition

Au sens du présent document :

L'association WorldSkills France - Comité Français des Olympiades des Métiers (COFOM) (ci-après dénommée « WORLDSKILLS FRANCE ») est la personne morale qui conclura le marché avec le prestataire consulté ;

Le « prestataire consulté » est le fournisseur, ou le prestataire de services, qui répond à la présente consultation et qui, s'il est retenu, conclura un contrat avec WORLDSKILLS FRANCE.

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSKILLS GRAZ 2020	4/10

3 OBJET ET DUREE DE LA MISSION

Les stipulations du présent cahier des charges concernent la prestation désignée ci-dessous :

- Organisation du voyage à Graz pour les supporters de l'Equipe de France des Métiers dans le cadre de la compétition européenne EUROSKILLS 2020.

La présente consultation s'étend sur une période allant de la date de notification à la date d'exécution du projet, soit fin septembre 2020.

4 OBJECTIFS ET DEFINITION DE LA CONSULTATION

WORLDSKILLS FRANCE souhaite s'attacher les services d'un prestataire pouvant, du fait de son expérience et les moyens qu'il mettra en œuvre, assurer le transport, l'accueil, l'hébergement et d'autres activités de tous les supporters de l'Equipe de France des Métiers souhaitant assister à la compétition EUROSKILLS à Graz en 2020.


5 PRESTATIONS ATTENDUES

Historiquement, WORLDSKILLS FRANCE facilite la venue de tous les supporters afin d'encourager l'Equipe de France des Métiers à la compétition européenne EUROSKILLS. WORLDSKILLS FRANCE est l'interlocuteur unique de WorldSkills Europe pour la France.

Le prestataire retenu aura donc le devoir de proposer des packages complets à tout le réseau de WORLDSKILLS FRANCE. La proposition devra être construite sur la base de 100 personnes. Si ce nombre est dépassé, le prestataire s'engage à faire le maximum pour élargir l'offre.

Le package de base devra comprendre :

- Le transport aller/retour et les transferts aéroports en Autriche ;
- L'hébergement de 3 à 5 nuits, en chambre simple, double ou familiale (30% de chambre *single*, 70% de chambres *twins*), en établissement de catégorie 3 ou 4 étoiles ;
 - o « package court » du 18 au 21 septembre 2020 (20 chambres)
 - o « package long » du 16 au 21 septembre 2020
- Les petits déjeuners ;
- Le transport pour le site de compétition et les cérémonies : transport en commun ou transport privé ;
- visites touristiques ;
- Les accompagnateurs du prestataire, parlant couramment français, anglais et allemand ainsi que des guides locaux en nombre suffisant ;
- Le billet d'entrée à la cérémonie d'ouverture et de clôture
 - o Cérémonie d'ouverture : le 16/09/2020, l'horaire n'est pas connu mais probablement 19h-21h ;
 - o Cérémonie de clôture : le 20/09/2020, l'horaire n'est pas connu mais probablement 19h-22h.
 → Les tarifs des billets des cérémonies n'étant pas encore connus, le prestataire provisionnera un montant de 40€/billet/cérémonie.
- Le billet d'accès à la compétition ;
 - o Les compétitions se déroulent :
 - Jeudi 17/09/2020 de 9h à 17h

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSILLS GRAZ 2020	5/10

- Vendredi 18/09/2020 de 9h à 17h
- Samedi 19/09/2020 de 9h à 15h.
- Les billets d'accès à la compétition sont gratuits mais le prestataire devra faire toutes les démarches en ligne pour inscrire tous les participants et les leur fournir.
- Entre le 16 et le 20 septembre 2020, le prestataire proposera au minimum 3 dîners dans des lieux différents. Une de ces soirées sera obligatoirement le 19/09/2020 appelée « Soirée Équipe de France » qui inclura également les membres de l'Équipe de France des Métiers au complet, soit 80 personnes (la part de l'Équipe de France sera à la charge de WorldSkills France).
- Un kit des supporters pour les cérémonies (drapeaux français...)
- Un carnet de voyage qui sera envoyé à tous les participants en amont du voyage.

Worldskills France souhaite également que le prestataire fournisse un minimum de services pour les supporters venant par leur propre moyen :

- Les billets pour les cérémonies ;
- La soirée Équipe de France.

Ainsi pour les supporters ne souhaitant pas s'inscrire à ce voyage et venant donc par leur propre moyen, il devra également être proposé à la vente :

- Le billet d'entrée à la cérémonie d'ouverture ;
- Le billet d'entrée à la cérémonie de clôture ;
- L'accès à la soirée Équipe de France le 19/09/2020

6 ENGAGEMENT DE WORLDSKILLS FRANCE

WORLDSKILLS FRANCE donnera au prestataire retenu le titre d'agence officielle WORLDSKILLS FRANCE pour Graz 2020.

WORLDSKILLS FRANCE s'engage à diffuser l'offre de voyage du prestataire à tout son réseau national et lui transférera toutes les demandes d'inscription reçues.

WORLDSKILLS FRANCE s'engage à aider le prestataire dans ses démarches avec le comité d'organisation d'EUROSILLS GRAZ 2020 pour l'achat des billets de cérémonies.

7 DELAIS ET MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

7.1 Délais d'exécution de la mission


La mission débutera dès la notification du contrat pour s'achever en décembre 2020.

En collaboration avec WORLDSKILLS FRANCE, le prestataire réalisera l'offre finale pour Graz début janvier 2020 et mettra 500 leaflets à disposition de WORLDSKILLS FRANCE pour ce voyage (A4 recto verso).

7.2 Modalités d'exécution de la mission

Le titulaire de la mission agira sous l'autorité de WORLDSKILLS FRANCE.

Les personnes ou groupes intéressés par ces packages réserveront directement auprès du prestataire. Ce dernier mettra en place une équipe suffisante pour gérer les réservations.

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSKILLS GRAZ 2020	6/10

Le prestataire retenu s'engage à se déplacer afin de présenter son offre lors d'au moins deux réunions organisées par WorldSkills France pour les conseils régionaux partenaires et les administrateurs.

Dans son offre, le prestataire consulté doit :

- Désigner, au sein de son équipe, un représentant, correspondant et interlocuteur unique, avec WORLD SKILLS FRANCE pour l'exécution des prestations faisant l'objet du marché.
- Présenter les profils d'une partie de l'équipe d'accompagnement.
- Prouver les pré-réservations pour les packages courts et longs :
 - Des vols ;
 - De l'hébergement.
- Préciser les modalités de paiement des participants au voyage :
 - Individuels ou familles ;
 - Groupes dont le voyage est financé par les conseils régionaux.

8 CRITERES DE SELECTION


- Expérience du prestataire dans la gestion de groupes de taille importante ;
- Expérience du prestataire dans l'organisation de packages dans le cadre de compétitions internationales ;
- Idéalement, connaissance du contexte des Olympiades des Métiers en France et à l'étranger ;
- Pertinence de la méthode et de l'organisation pour assurer la prestation dans le respect des délais ;
- Clarté des propositions de packages et tarif de ces dernières.

9 PLANNING DE LA CONSULTATION

<i>Date</i>	<i>Etape</i>
12/11/2019	<i>Envoi du cahier des charges.</i>
25/11/2019 à 16h <u>au plus tard</u>	<i>Réception des réponses des prestataires consultés (uniquement par courrier électronique à l'adresse graz2020@cofom.org).</i>
<i>Du 26/11 au 29/11/2020</i>	<i>Dépouillement des offres. Si nécessaire, WORLD SKILLS FRANCE pourra demander des précisions aux prestataires pour affiner leurs offres.</i>
02/12/2020	<i>Communication au prestataire retenu de sa sélection par WORLD SKILLS FRANCE.</i>

WORLD SKILLS FRANCE se réserve le droit de modifier ce planning.

Toute demande d'information doit parvenir exclusivement à WORLD SKILLS FRANCE par messagerie électronique à l'adresse : graz2020@cofom.org.

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSKILLS GRAZ 2020	7/10

10 OBLIGATIONS DE RENSEIGNEMENT

A partir de six mois avant le départ, le prestataire s'engage à communiquer la liste détaillée des inscrits à WORLDSKILLS FRANCE de façon hebdomadaire.

11 QUALITE DES PRESTATIONS

Si l'offre du prestataire consulté est retenue, les dispositions suivantes s'appliqueront de droit :


En raison de la compétence et de l'expérience du prestataire retenu, WORLDSKILLS FRANCE est en droit d'attendre de celui-ci qu'il réalise les prestations confiées dans les règles de l'art et comme un professionnel spécialisé dans le domaine concerné, et ce tant en langue française qu'anglaise.

Le prestataire retenu devra notamment demander en temps utile toute explication ou renseignement nécessaires à la bonne exécution de sa mission. Il ne pourra de ce fait arguer d'aucune méconnaissance des documents qui lui manqueraient ou dont il n'aurait pas provoqué la communication ou la production.

Il n'est donc jamais admis que le prestataire retenu puisse se prévaloir d'un manque de renseignements pour légitimer un retard ou une exécution contraire aux règles de l'art.

Le prestataire retenu est entièrement responsable pour la qualité des prestations réalisées.

Le prestataire retenu est également responsable pour ses employés et pour les actes commis par ceux-ci pendant l'exécution du présent marché.

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSKILLS GRAZ 2020	8/10

12 ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Si l'offre du prestataire consulté est retenue, les présentes dispositions s'appliqueront de droit :

Le prestataire retenu assurera, dans l'accomplissement de ses missions, l'entière responsabilité de ses actes, ainsi que ceux de son personnel ou sous-traitants et notamment de ses intervenants techniques vis-à-vis des personnes ou des biens mis à sa disposition ou à sa charge par WORLDSKILLS FRANCE.

En cas de litige entre un individuel ou un groupe et le prestataire, WORLDSKILLS FRANCE ne pourra pas être tenu responsable.

Le prestataire retenu déclarera être garanti auprès d'une ou plusieurs compagnies notoirement solvables et pour des montants suffisants compte tenu de l'ampleur de l'opération projetée, au titre de sa responsabilité civile et professionnelle contre les conséquences pécuniaires de ses propres agissements, de même que de ceux de ses préposés et de ses sous-traitants ainsi que de toute personne employée directement ou indirectement à la réalisation des prestations telles que décrites aux présentes.

Le prestataire retenu déclarera également être garanti contre les risques de toute nature tant en responsabilité qu'en dommages matériels, immatériels et consécutifs ou non, liés à l'exécution de ses prestations tant pour lui-même que pour les personnes susvisées.

Le prestataire retenu s'engagera, à première demande, à communiquer à WORLDSKILLS FRANCE ou à toute autre personne mandatée par cette dernière les attestations d'assurance émanant des compagnies auprès desquelles ces contrats ont été souscrits.


13 PRESENTATION ET DETAIL DES TARIFS

Cette consultation **n'est pas rémunérée**. Les éventuels modèles ou projets que le prestataire consulté devra fournir avec sa proposition ne pourront en aucun cas être sujets à rémunération ou compensation financière.

De manière générale, le prestataire consulté devra transmettre un descriptif détaillé des packages proposés avec les tarifs correspondants pour ce voyage à Graz.

Le prestataire devra également fournir la liste des hôtels et le nombre de chambres qu'il peut réserver en attendant les inscriptions des participants, à partir de janvier 2020. Worldskills France souhaite que les participants à ce voyage soient regroupés dans un seul hôtel.

Il ne sera facturé à WORLDSKILLS FRANCE aucun supplément de quelque nature que ce soit, notamment lié aux différents lieux d'exécution des prestations, au nombre de personnes employées, aux délais demandés.

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSKILLS GRAZ 2020	9/10

14 CESSION ET TRANSMISSION DU MARCHÉ

Le présent marché sera conclu *intuitu personae*, les droits et obligations en résultant ne pourront être cédés ou transférés par WORLSKILLS FRANCE comme par le prestataire retenu à quelque personne, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'autre partie.

15 RESILIATION

WORLSKILLS FRANCE peut à tout moment, qu'il y ait ou non faute du prestataire retenu, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci par une décision de résiliation du marché.

Cette présente consultation pourra être résiliée par anticipation en cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque des obligations contenues dans les divers articles du présent marché. Cette résiliation aura lieu sans qu'il soit besoin de ne former aucune demande judiciaire et sans préjudice des droits et actions dont la partie endommagée pourrait se prévaloir à l'encontre de la partie défaillante.

Cette résiliation ne deviendra effective que vingt (20) jours calendaires après la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la résiliation ; à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.


Cette présente consultation pourra également être résiliée, sous réserve des éventuelles dispositions d'ordre public en vigueur, en cas de faillite, redressement ou liquidation judiciaire de l'une des parties.

16 NULLITE PARTIELLE

Si une clause du présent marché était déclarée illégale et/ou inapplicable au vu d'une loi ou réglementation quelconque ou par un tribunal, les autres clauses demeureraient valables et s'appliqueraient conformément à leurs dispositions pour autant que le présent marché, en l'absence des dites clauses réputées illégales ou inapplicables, ne soit considéré comme étant privé de son principal objet ou de ses principaux objets.

Les parties au présent marché engageront, de bonne foi, des pourparlers dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la date à laquelle une ou plusieurs de ses clauses serai(en)t déclarée(s) illégale(s) et/ou inapplicable(s), afin de lui (ou leur) substituer une (ou des) clause(s) de remplacement appropriée(s) respectant la finalité du présent marché et les intentions des parties. Si les parties ne parviennent pas à un accord sur un tel remplacement dans les vingt (20) jours calendaires suivant la date précitée, deux (2) solutions sont envisageables :

- Lorsque l'absence de la ou des dite(s) clause(s) prive le présent marché de son principal objet ou de ses principaux objets, le présent marché prendra fin dix (10) jours calendaires après la première présentation d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant ce désaccord par la partie la plus diligente et adressée à l'autre partie ;
- Lorsque l'absence de la ou des dite(s) clause(s) ne prive pas le présent marché de son principal objet ou de ses principaux objets, le présent marché devra continuer de s'appliquer en l'absence de la ou des dite(s) clause(s).

	Cahier des charges de la consultation	
	VOYAGE EUROSKILLS GRAZ 2020	10/10

17 CHARGES DIVERSES

Le prestataire consulté reconnaîtra, si son offre est retenue, acquitter les impôts, taxes et contributions quelconques ainsi que les frais dont il serait redevable envers toute personne ou organisme en raison de l'exécution du présent marché.

Les parties reconnaîtront être en conformité avec les dispositions légales concernant le droit du travail et en particulier les articles L 324-9 et suivants du code du travail.

18 CONTACT

Le prestataire consulté peut joindre Worldskills France par email pour toute question relative à la consultation : Aurélia Ruetsch graz2020@cofom.org